28e ANNÉE N° 2255 PARAIT LE SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le remède est tout trouvé

Il ne semble pas qu'à la réflexion le gouvernement se trouve très satisfait des projets échafaudés pour assurer le travail continu dans les services publics. On a à la vérité entendu parler de combinaisons savantes qui devaient être d'une efficacité certaine. Dès que leur sens général a été connu des divers intéressés, elles ont soulevé de vives protestations. Personne en réalité ne croit qu'il soit possible de condamner aux travaux forcés des ouvriers quelconques et à plus forte raison des ouvriers qui se trouvent tout naturellement groupés par dizaines, puis par centaines de mille. A supposer qu'un texte législatif pût équitablement avoir pour sanctions des peines sévères infligées à des employés ayant, de façon concertée, abandonné leur travail, il resterait à voir si ces peines peuvent être appliquées à des milliers et des milliers de délinquants.

Tout ce que le gouvernement proposera pour réprimer le sabotage sous toutes les formes sera bien accueilli par le public, par les compagnies, voire par la majorité des ouvriers et employés.

On peut sans grande hésitation, assimiler à un sabotage criminel l'abandon par un mécanicien de sa machine ailleurs qu'en un dépôt, et même l'abandon de son service en cours de route par un agent de la traction; mais le fait de ne pas prendre le travail à l'heure fixée sera vainement assimilé à un délit, justifiant une répression sociale.

Le tribunal arbitral prévu par M. Briand, s'il était vraiment impartial n'aurait que l'impartialité de l'incompétence. Il serait tout ausssi suspect aux compagnies qu'à leurs employés, et cela s'explique de reste. Nul n'est plus dangereux qu'un ignorant, qui se permet de se prononcer sur ce qu'il ne connaît pas. Il ne semble pas que les propositions de M. Millerand soient plus satisfaisantes. Dans l'un et l'autre cas il faut compter sur la pression de l'opinion publique. Assurément l'opinion publique n'est pas négligeable. Mais outre qu'elle peut elle-même être trompée par des allégations qu'elle n'a pas le moyen de contrôler, elle peut se traduire par une résignation excessive. A supposer qu'on parvienne à constituer un tribunal ayant une réelle autorité, présentant des garanties incontestables et de compétence et d'impartialité, rien ne dit que les ouvriers se conformeront à la décision des arbitres. Ce que l'on voit de plus clair, c'est que les occasions d'arbitrage se multiplieront, et par là même, les chances de conflits. Sans pessimisme aucun, on peut penser que les grèves ne s'en trouveront pas raréfiées.

Mais alors que faire ? Tout d'abord ne pas ruiner la discipline, en enlevant aux compagnies leur moyen d'action le plus efficace Si les compagnies ne sont pas maîtresses chez elles, si elles ont à subir les injonctions et du ministre et du Parlement, si elles ne peuvent maintenir les révocations les plus justifiées qu'avec l'assentiment des députés, il n'y a plus d'exploitation possible des services publics.

Pour le régime des retraites, que les compagnies avaient institué bien avant que le Parlement ne se préoccupât des vieux travailleurs, il y aurait une sanction toute simple contre la grève à savoir le retrait, après congédiement d'employés incorrects et irréguliers, des allocations complémentaires fournies bénévolement pendant de longues années par les compagnies. Aujourd'hui, en vertu d'un texte législatif, sur la validité duquel le Conseil d'Etat se prononcera sans doute quelque jour, on doit considérer comme acquis tout ce qui est versé pour l'employé. N'empêche qu'il y a une suprême garantie contre ses caprices, le droit de ne pas renouer le contrat qu'il a rompu. Qu'il soit proclamé, conformément à la logique et à la justice, que la grève est une rupture de contrat, et non un simple intermède, et tout redevient facile, qu'il s'agisse de patrons, simples particuliers ou de compagnies.

Si la grève des cheminots a eu dans certaines compagnies une ampleur inattendue, c'est tout simplement parce que menés et même quelques-uns des meneurs s'imaginaient que c'était un petit congé qu'on pouvait se donner, sans aucune conséquence fâcheuse. Parmi les grévistes, il en est beaucoup qui se sont grandement étonnés qu'on ne leur payât pas les journées de grèves. A la vérité ils trouvaient naturel qu'on ne leur payât pas les déplacements supplémentaires, puisqu'ils n'avaient pas pris leur service, mais le fixe leur semblaient dû.

Quand il sera bien entendu qu'une révocation pour fait de grève sera maintenue, au seul gré de l'employeur et sans qu'on puisse compter sur des interventions gouvernementales ou parlementaires, les grèves ne se multiplieront pas dans les services publics concédés. L'Etat lui-même n'aura d'action sur ses employés qu'en se gardant de toute commisération périlleuse. Cela est nécessaire mais cela est suffisant.

Si, au contraire, chaque fois qu'une grève éclate, on constate dès le lendemain que sont pris en considération les appels à la pitié, à l'indulgence, au pardon, sans paler des menaces et des chantages, on aura beau imaginer les textes de lois les plus ingénieux ; il n'y aura rien de fait. Les grèves se succéderont, se répèteront jusqu'au chambardement final rêvé par les révolutionnaires

Ce sont les grâces et les amnisties qui provoquent les récidives.

C. B.

A propos du Procureur

Nous avons lu avec stupéfaction la fielleuse diatribe parue samedi dernier dans les colonnes du *Publicateur*. Nous pouvons dire qu'elle a été péniblement accueillie par les honnêtes gens de tous les partis qui connaissent le Procureur de Sisteron.

La besogne à laquelle on s'est livré en prenant si indignement à partie cet honorable magistrat est d'autant plus malpropre que l'auteur du factum connaissait la fausseté des faits qu'il livrait au public. S'il est exact que Blanc Albert, domestique de Latil, a été acquitté devant la Cour comme il l'avait été devant le Tribunal, il est faux que des reproches ou observations quelconques aient été faits au Procureur au sujet de l'appel qu'il avait émis (ceci nous sommes en mesure de l'affirmer de la façon la plus catégorique). C'est apparemment que les raisons qu'il avait donnée de sa détermination n'étaient point aussi ridicules que veut bien le dire le correspondant du *Publicateur*. Il est vrai qu il peut tout dire puisque sa seule préoccupation est de dénigrer et son but de faire le mal de la façon la plus vile, en se cachant.

Que n-at-il apposé sa signature, peut-être eût-elle suffi à faire apprécier la valeur et l'impartialite des allégations produites !

Quelque opinion que l'on ait d'aussi tristes agissements, on ne peut s'empêcher de déplorer qu'un honorable fonctionnaire qui a toujours fait son devoir en toute conscience, dont l'attitude en toutes circonstances a été irréprochable, soit en butte à de pareilles vilénies dictées uniquement par la mauvaise foi et un parti pris sans scrupule.

Après cela, on s'étonnera que les fonctionnaires à peine arrivés dans notre ville demandent à en partir !

Le travail parlementaire

La Chambre ne va pas tarder à entrer en vacance. Elle n'aura, en cette session extraordinaire de 1910, examiné que quelques budgets. Celui de l'agriculture comme on l'a remarqué, a donné lieu à des débats un peu trop prolongés, et plus de cent orateurs y ont participé. Si intéressantes que soient les questions agricoles, convient il de les soulever toutes à la fois, à propos du vote des crédits annuels ?

Non seulement la foi de finance n'aura pas été adoptée en temps utile, mais encore ce sont plusieurs douzièmes provisoires qu'il faut appréhender dès à présent. Certains gros budgets, la guerre, la marine, l'instruction publique, ne viendront en délibération qu'après la mi-janvier, si bien que nul ne saurait prévoir encore à quel moment la Chambre exercera sa fonction législative proprement dite.

A coup sûr, il faut faire la part des circonstances. Les deux cents députés nouveaux qui sont entrés au Palais Bourbon n'étaient pas encore familiarisés avec le mécanisme parlementaire ; nous avons eu, depuis octobre, la grève des cheminots et les interpellations qu'elle a provoquées, mais il importe que la Chambre règlemente un peu mieux ses travaux.

De très grosses questions de tout ordre, et qui embrassent l'ensemble de la vie nationale se trouvent posées devant elle. Elle doit faire un effort, dès la rentrée, pour déblayer son ordre du jour, et réduire au strict nécessaire le nombre des douzièmes.

INFORMATIONS

Sous-Préfecture de Barcelonnette

Un concours pour l'emploi d'un expéditionnaire à la sous-préfecture de Barcelonnette, au traitement annuel de 700 francs, aura lieu à Digne le 5 janvier 1911, à 9 h. du matin.

Pour être admis au concours les candidats devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement et ne pas avoir dépassé l'âge de 35 ans au jour de l'examen.

Ils auront à subir, avant le concours, une visite médicale devant un médecin délégué par le préfet et devront se présenter à cet effet le jour de l'examen, à 8 heures et demi à la préfecture.

Les demandes des candidats devront parvenir à la préfecture avant le 28 décembre 1910, délai de rigueur. Notification sera adressée, avant le 1r janvier 1911 à ceux des candidats qui seront admis au concours.

Contributions Indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 2 Mars 1911.

Nul ne peut prendre part à ce concours s'il n'est âgé de 18 ans au moins et de 22 ans au plus au 1r Janvier 1911.

Néanmoins, pour les fils d'employés, les bacheliers et les admissibles à l'Ecole navale, la limite inférieure est abaissée à 17 ans.

Pour les candidats qui justifient soit de services civils, pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite sur les fonds de l'Etat, soit de services militaires, la limite supérieure d'une durée égale à celle de ces services et de 5 ans au maximum.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des Contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 12 janvier est produire les pièces réglementaires au plus tard le 25 du même mois

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanement et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

A nos abonnés.— Les abonnés au *Sisteron-Journal* dont l'abonnement se termine fin décembre, sont priés de vouloir bien le renouveler s'ils ne veulent pas subir une interruption dans l'envoi du journal.

Tout le monde musicien. — Un de nos lecteurs, mélomane enragé ainsi qu'on va le voir, nous soumet une idée que nous insérons très volontiers tant sa saveur originale vient bien à propos :

C'est ainsi que notre ingénieux lecteur nous propose d'établir pour les véhicules un signal avertisseur dont le son serait le même pour toutes les voitures identiques et comme il est avant tout musicien, il indique la gamme pour chaque véhicule. Par exemple :

Le tombereau du vidangeur prendrait le **do** ; les voitures à traction animale, le **ré** ; l'automobile, le **mi** ; l'omnibus des hôtels, le **fa** ; la bicyclette, rien de commun avec la fâcheuse pelle, le **sol** ; la voiture du laitier, le **la** ; et les motocyclettes, le **si.**

Outre l'avantage pour le piéton de connaître le danger à éviter par la perception du son spécial à chaque véhicule, notre lecteur nous signale la supériorité de son système sur les trompes actuelles et qui auraient l'avantage de rendre tout les sisteronnais et sisteronnaises musiciens ce qui pourrait peut-être influer sur les mœurs,

Si j'étais M. le Maire, je prendrais un arrêté dans ce sens.

??? — La période pluvieuse aurait-elle pris fin ? Ce ne serait point malheureux. Il y a assez longtemps que l'on pataugeait. Depuis quelque jours Sire Soleil nous fait risette et prouve par tout son éclat qu'il est toujours des nôtres et bien qu'il nous ait amené un peu de fresquière, personne ne s'en plaindra.

Puisque nous écrivons le mot patauger cela nous fait penser au roi de l'Electricité le célèbre Pataud, qui, selon son bon plaisir fait le jour et la nuit. Est-ce que le Pataud sisteronnais marcherait sur les traces de Pataud parisien ? On serait presque tenté de le croire, si les abonnés à l'électricité et le public ne savaient que le trop d'eau résultant des fortes pluies, n'avait causé de grands dégats au canal qui alimente l'usine ; mais n'empêche que la lumière électrique est rudement sabotée en ce moment et qu'il serait peut-être plus logique de la supprimer tout à fait en attendant d'avoir réparer le canal au lieu de nous servir une timide et nébuleuse lumière qui nous fait assister à une veillée funèbre

Qu'on nous prévienne, et, comme au temps des reverbères, nous nous mettrons à fourbir lampes et calins le plus naturellement du monde, comme si jamais nous n'avions connu cette lumière, ou bien alors que l'on place une machine à vapeur plus forte.

Et dire qu'un syndicat d'abonnés mettrait ordre à ce sabotage.

A la Chambre. — Le scrutin sur la priorité en faveur du projet Rabier, demandant la réintégration des cheminots révoqués, a donné chiffres rectifiés les résultats suivants:

Nombre des votants 516 ; majorité absolue 259 ; pour l'adoption 373 contre 143. La Chambre des députés a adopté,

Ont voté contre : Andrieu, Joly.
Absent par congé : Honnorat André.

Noël 1910. — Si les dieux s'en vont, les fins gourmets restent et voient toujours venir avec satisfaction l'occasion de manifester leur gourmandise. C'est si vrai qu'au marché de mercredi dernier, qui se tient — par gastronomie — trois jours francs avant la Noël, un grand nombre de ces oiseaux moirés que le musicien Audran a mis en musique — le dindon — ont presque tous trouver acquéreur à un prix raisonnable.

Sait-on que le département des Basses-Alpes, déjà riche en dindons, l'est aussi par la grosse quantité de truffes qu'on y récolte ?.. et que nos truffes au parfum si délicat, à la bonté exquise, font bonne figure sur les marchés du Périgord où elles sont vendues comme truffes du pays. Non ! la blague n'est pas mauvaise.

Un gastronome français, Brillat-Savarin, auteur de la *Physiologie du goût*, prétend que la truffe rend les femmes plus tendres et les hommes plus aimables. Dans ce cas, si, à sa saveur exquise elle possède encore le pouvoir d'adoucir le caractère et de rendre la physionomie plus souriante — avis à notre directeur — n'hésitons pas à en faire notre mets préféré en profitant de nous truffer aux fêtes de Noël, et, puisqu'il est écrit que ce tubercule a le don de nous rendre gracieux, à l'avenir, si au cours de votre promenade vous ne rencontrez pas un de vos amis riant à la lune comme un niais, au lieu de dire : *semblo qué lian mangea sa souppo*, dites : *semblo qué lian mangea sa truffo*, ce sera mieux et vous prouverez que vous êtes d'une politesse exquise, tout comme le confrère.

Quoi qu'il en soi, malgré de bonnes récoltes il semble que ces excellentes patates se vendent toujours très cher et, si au lieu d'aller faire les délices des Périgourdins elles restaient sur nos marchés, le public, les petites bourses en particulier, seraient heureux de suivre l'excellent conseil que donnait à ses sujets le roi Henri IV, lorsqu'il leur disait qu'il fallait mettre la poule au pôt les dimanches ; nous aussi, nous désirons la mettre, cette fameuse poule, mais truffée s'entend ; nous la trufferons d'autant plus volontiers qu'elle nous fera sortir de table l'estomac plein et le visage souriant ; à ce titre, saluons bien bas, la truffe, le dinde, et la poule.

A la chasse. — Partir le matin à la fresquière, guétré jusqu'aux genoux, armé d'un fusil et muni de cartouches à plomb n° 6 pour aller chasser le lièvre et la perdrix, il n'y a à celà rien que de très naturel : mais, partir toujours à la fresquière, avec la même arme et les mêmes cartouches et revenir avec un solitaire de 65 kilos pendu au bout de son fusil, ceci dépasse le naturel et tombe dans le domaine du surnaturel. C'est pourtant ce qui est arrivé à l'un de nos nemrods, grand chasseur devant l'Eternel, M. Allivons, qui dans les bois de Briasc, a tué dans la journée de Jeudi un énorme sanglier du poids que nous indiquons, avec seulement deux coups de fusil chargés aux plombs. Il est vrai que l'animal bien ajusté a reçu les coups dans le flanc et lui ont ravagé les poumons ; il y en avait assez pour tuer la bête,

Ce sanglier transporté à l'abattoir, a été dépecé et mis en vente devant un public d'amateurs qui en feront peut-être leur Noël.

Perception. — M. Bouisson Philippe, percepteur au Lauzet, est nommé en la même qualité à La Motte-du-Caire, en remplacement de M. Roger qui reçoit une autre destination.

Ponts et chaussées. — M. Gan Casimir, cultivateur aux Omergues, est nommé cantonnier sur le chemin numéro 20, en résidence au Bas-Valauri (les Omergues) ; création d'emploi.

M. Marrou Joseph François, cultivateur à Sisteron, est nommé cantonnier sur le chemin numéro 21, en résidence à Claret, création d'emploi.

Banquet du "Sisteron-Vélo". — Dans une des grandes salles de l'Hôtel Nègre, la société sportive de notre ville, offrait, dimanche dernier, un grand banquet à ses membres actifs et honoraires. A 7 heures précises 50 personnes se trouvent assises devant un succulent menu signé du vatel de cet établissement et arrosé d'un excellent vin. Ce banquet d'une correction parfaite à laquelle il faut rendre hommage était placé sous la présidence d'honneur de M. Paul Chaix et sous la présidence effective de M. Conchy, président du *Sisteron-Vélo*

M. Conchy au dessert, dans un discours des mieux tournés, constate la prospérité toujours croissante de cette société et les liens toujours étroits qui unissent membres actifs et membres honoraires.

Le bal qui suivait réunissait dans la salle du Casino. magnifiquement décorée, des couples charmants de danseurs et danseuses qui s'en sont donné jusqu'à très tard dans la nuit.

Dimanche prochain séance d'entrainement sur le terrain habituel de la société.

Notariat. — M. Jourdan fils, de Noyers, est nommé notaire dans cette commune en remplacement de M. Bernard.

M Jourdan a, en cette qualité, prêté serment à l'audience de mardi dernier.

Canal de St-Tropez — Samedi dernier le Syndicat du Canal de St-Tropez s'est réuni dans une des salles de la Mairie pour nommer son président et son vice-président. A l'unanimité des membres présents M. Silvestre Charles a été nommé président et M. Nicolas Henri vice-président.

L'Agenda P. L. M. = Une nouveauté qui sera bien accueillie du public :

S'il est des renseignements qui intéressent le grand public, ce sont assurément ceux concernant le tourisme, car tout le monde voyage aujourd'hui. Or, parmi les nombreux agendas qui, mis en vente chaque année, offrent au lecteur, avec la facilité d'inscrire ses notes journalières, toutes sortes de renseignements utiles, il n'en existait pas encore de pareil, spécialement consacré aux voyages.

La Compagnie P. L. M. vient de combler cette lacune en éditant l'**Agenda P. L. M.** élégante publication de 180 pages qui sera bientôt dans toutes les mains. En le feuilletant en famille, on choisira, à bon escient, la prochaine villégiature et ses jolies gravures (cartes postales détachables, planches hors-texte, dessins humoristiques et plus de 200 illustrations en simili-gravure) feront goûter par avance, les joies du voyage projeté, comme elles sauront, au retour, faire revivre les joies de la promenade accomplie.

L'Agenda P.L.M. est envoyé, par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation (Publicité), 20 boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 1 fr. 45 en timbres-poste.

CARTES DE VISITE ET ENVELOPPES
et tous imprimés Administratifs
à l'Imprimerie PASCAL LIEUTIER

ETAT-CIVIL

du 9 au 16 Décembre 1910

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Justet Louis-Hippolyte, maçon, 29 ans, à la Coste.

Richaud Félix-Antoine, 70 ans, rue de l'Evêché.

Berger reconnaissant ! — Agincourt (Mthe-et-Mos.) 8 juillet 09 Je souffrais de *crampes d'estomac* à heures fixes. Les Pilules Suisses m'ont fait un bien inouï. Je suis guéri. L. Furch, berger (sig. lég.)

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 22 décembre 1910 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journées du 6 janvier 1911, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

HUILE D'OLIVE

nouvelle garantie pure et de pays,
Vierge, 1re pression 2 fr. 20 le litre
Surfine extra de table, fruitée 1 fr. 90 le litre
Rendu franco-gare.
Jean **Montagnier**, propriétaire-fabricant, Manosque.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

A louer de suite
à Rente fixe
GRAND DOMAINE A SISTERON
Récolte annuelle en fourrages : 50.000 kilos
Vignes — Blé — Mûriers, etc.
Inutile de se présenter sans avances.
S'adresser au bureau du Journal.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Par jugement du **vingt décembre** mil neuf cent dix, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de Liquidation judiciaire le sieur **Honnorat** François, industriel, demeurant et domicilié à Sisteron.

M. Léris est nommé Juge Commissaire, et M. Gallissian Eugène Liquidateur provisoire chargé d'assister le débiteur. Les créanciers sont convoqués à se réunir le **cinq janvier** mil neuf cent onze, à **dix** heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-greffier,
C. GIRAUD,

© VILLE DE SISTERON

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

AVIS

pour la dernière vérification des créances

Les créanciers du sieur **Sourribes** Oscar, dit Auguste, épicier à Sisteron, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le **six janvier** mil neuf cent onze à **dix** heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
C. GIRAUD.

Etude de Me L. BÉQUART
notaire, rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

LICITATION
AMIABLE

Le **Dimanche vingt-cinq Décembre** mil-neuf-cent-dix, à **deux** heures après-midi, en l'étude, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après désigné, situé à Sisteron et appartenant aux Hoirs **Eyssautier**..

DESIGNATION

Une Jolie Maison

Place de l'Horloge, propre à tout commerce mais convenant surtout à boulangerie, composée de caves, rez de-chaussée avec four à cuire le pain, trois étages et galetas, confrontant : Place, Tardieu, Thélène et ruelle.

Mise à prix : **Cinq mille** francs, ci..... **5000 fr.**

Jouissance au 29 Mars 1911

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire, à Sisteron.

Pour extrait :
L. BEQUART.

GUÉRISON DES HERNIES

chez l'Homme et la Femme

et des

MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E GAUTHIER

Spécialiste herniaire

68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).
Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).
Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).
Basset-Jean, à la Faurie (Hautes Alpes).
Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).
Roux Gustave, à Caromb (Drôme).
Louis Aubert, à la Roche (Drôme).
Aumage François, à Condorcet (Drôme).
Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).
Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),
Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).
Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M GAUTHIER recevra à :

LARAGNE, Hôtel Moderne, Reynaud, samedi 7 janvier ;
VALENSOLE, Hôtel Ferrat, dimanche 8 janvier ;
FORCALQUIER, Hôtel Valentv, Crouzet. lundi 9 janvier ;
ORAISON, Hôtel Nègre, mardi 10 janvier ;
SISTERON, Hôtel des Acacias, mercredi 11 Janvier, jusqu'à 3 heures.

Noël

La fête de Noël est la fête traditionnelle de la famille, et il n'est guère de pays qui soit resté plus attaché à ses traditions que l'Espagne. C'est ainsi qu'au Palais Royal de Madrid, ce jour-là, le Roi et la Reine s'entendent pour abdiquer et ce sont les enfants qui sont rois en l'honneur du Rois des Rois. Il faut voir au frontispice du numéro de Noël de la Vie Heureuse, le touchant et symbolique tableau de famille que font les deux jeunes souverains après des trois petites têtes blondes ou brunes. D'autres pages encore appartiennent à l'enfant dans ce charmant et vivant numéro de Noël.

Les maîtres de l'art d'autrefois et d'aujourd'hui, *Watteau, Copley, Lévy-Dhürmer*, etc., etc., y peignent la grâce de l'enfant. On y trouve un attendrissant Noël en musique. Entre le Bœuf et l'Ane gris, et un conte délicieux de *Franc-Nohain*, le Noël de Jaboune y fait suite à son inimitable *Jaboune*. La littérature et l'histoire figurent aussi avec honneur *M. le Marquis de Ségur* y décrit pittoresquement le Sacre de Louis XVI ; *M. J.-H. Rosny jeune* y raconte un remarquable souper de Noël ; *M. Marcel Boulenger* y parle en maitre de l'Heure élégante ; *M. R. Coolus* y donne une spirituelle comédie. Enfin une revue de l'actualité la plus curieuse, par le texte et l'image : Souhaits de Jour de l'an par *Henry Bidou*, le dernier portrait de Tolstoï, l'élection académique de Mme Judith Gautier, la fête du Théâtre Réjane, de splendides illustrations en deux et trois couleurs des maîtres *Ménard, Préjelan, Strimpl, Touraine*, 4 magnifiques hors texte en trois couleurs font du numéro de Noël de la Vie Heureuse un ravissant album d'art, d'élégance et de curiosité.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes

---

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH HACHETTE
1911

Le Livre que chacun doit avoir sur sa Table

1 fr. 50 Net

Partie Nouvelle

POUR LA JEUNESSE

80 Billets de Théâtre

A PRIX DE FAVEUR

Valables dans 54 Villes

21 CONCOURS - 17500 FR. DE PRIX

Bulletin Financier

Marché satisfaisant.

Le 3 o/o français se traite à 97.12 1/2.

Fonds d'Etats étrangers en progrès. Turc 92.55 ; Extérieure 95.05 ; Russe 5 o/o 1906 104.90.

Société de crédit fermes. Banque de Paris 1850 ; Comptoir d'Escompte 933 ; Société Générale 733 ; Banque Franco Americaine 520, Société auxiliaire de crédit 595.

Groupe crupifère indécis. Rio 1750.

Valeurs mexicaines très fermes. Pedrazzini 146 ; Mercédés 55.

L'action énergie industrielle est recherchée à 111 ; l'obligation 478.

Les actions de la Société Minière Franco-Africaine se négocient aux environs de 115. A ces prix ces titres nous paraissent interessants à mettre en portefeuille. D'après des renseignements puisés à bonne source, le dividende à repartir l'an prochain sera d'au moins 7 francs. L'affaire est très sérieuse et en pleine exploitation.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* **Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.**

---

611 MILLIONS
A GAGNER

En Lots Officiels

Emprunts d'Etat, Villes, Foncieres, Communales, etc., etc.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EPARGNE

pour l'acquisition par Associations de Valeurs à lots de premier ordre :

Récapitulation générale des lots en espèces à gagner :

6 gros lots de 1 MILLION de francs				6.000.000
60	»	**500 000**	**francs**	30.000.000
68	»	**400 000**	»	27.200.000
12	»	**300.000**	»	3.600.000
54	»	**250 000**	»	13.500.000
280	»	**200.000**	»	56.000.000
132	»	**150.000**	»	19.000.000
1.738	»	**100.000**	»	173.800.000
30	»	**750 000**	»	2.250.000
269.892 lots divers pour				279.648.000

272.272 lots pour **611.798.000f.**

Contre 3 francs au lieu de 5 francs Droit d'inscription

On recoit 50 numéros de Titres

participant aux tirages des : 27 Décembre et 5, 10, 15, 20 et 22 Janvier prochain

Copropriété des Titres garantie, souscriptions par mandats ou bons de poste Envois contre remboursement acceptés : 0 fr. 75 en sus.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — **Le Bien Mutuel** n'a pas de succursale ; il ne faut pas le confondre avec les Sociétés dont le nombre des adhérents est illimité. — Remboursement du capital garanti avec environ **40** pour cent de majoration.

Adresser d'urgence toutes les demandes d'inscription accompagnées d'un mandat de **3** francs (joindre 0 fr. 20 pour frais d'envoi, au Directeur du **Bien Mutuel, 10, rue Richelieu, Paris. (Section No 724).**

N.-B. — Chaque associé peut à tout moment demander communication des livres de la Société.

UNE DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

UN PRÊTRE appelé près d'une mère de famille, sur le point de mourir par suite d'une de ces maladies de la matrice qui ne pardonnent pas, a tenté l'essai d'un produit merveilleux, qu'il tenait du temps où il était missionnaire en Afrique. L'effet fut miraculeux : Dès le premier essai, la malade fut hors de danger. Prolongé pendant cinq jours, le traitement amena une guérison définitive. Appliqué aux diverses maladies spéciales à la femme (METRITES, règles abondantes ou douloureuses. — SUITE de COUCHES, Descente de matrice, Flueurs blanches. AGE CRITIQUE, Hémorragies, Ulcères variqueux, Hémorrhoïdes, CANCERS, etc), la guérison fut toujours aussi prompte. Femmes qui souffrez, n'attendez pas d'être à la veille d'une opération toujours à redouter ! Ecrivez avec détails à M. **A.-J. DUCLOY**, Rue d'Aire, **104** à Arques (Pas-de-Calais), qui vous fera connaître, **gratuitement**, ce traitement merveilleux.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIETIER.

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

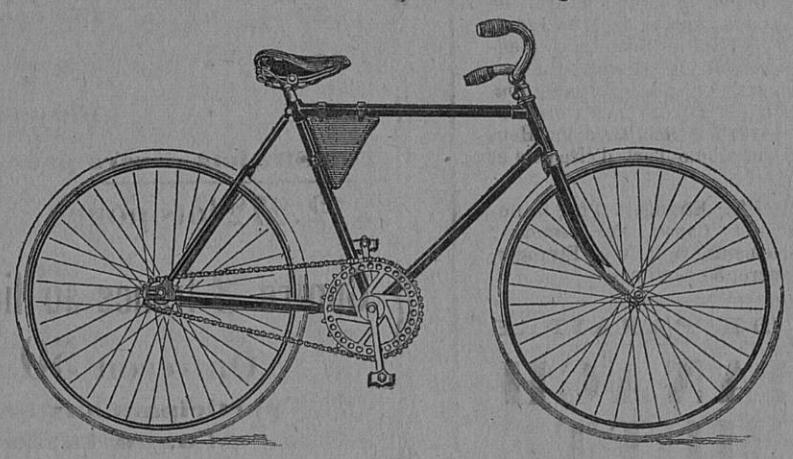

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Décembre
1. 2, 5. 10, 11, 15, 20, 22 Janvier 1911

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti, qui les mènera tous par un chemin qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux et des mains pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voici la *Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le dernier et par à le plus ancien exemple, de la mutualité financière telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est l'attribution à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incontestable bienfait, solutionnant ainsi les préoccupations de tous ceux qui, délaissant les procédés trop restreints de notre bonne vieille épargne cherchaient une voie nouvelle pour leur donnerait des avantages plus appréciables de nombreuses chances de lots sur de sans bornes, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement à coup du bonheur parfait, nous avons nommé La Prévoyance.

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195 —	50.000	—	195 —	3.000	—
45 —	30.000	—	60 —	2.500	—
230 —	25.000	—	865 —	2.000	—
60 —	20.000	—	65 —	1.500	—
815 —	10.000	—	180 —	1.250	—
90 —	6.000	—	21.855 —	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement*.

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numeros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **123 tirages annuels** ou **690 tirages en 5 ans.**

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récepissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement 5.75

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les intéressés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

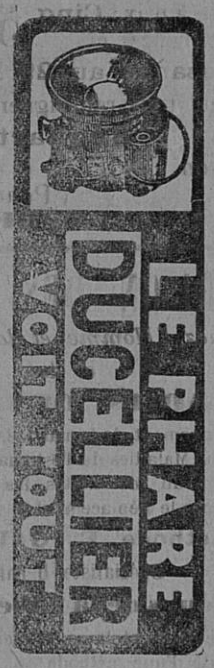

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE
DE
SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez **M. CHAUVIN Louis**, épicier ;
à **MANOSQUE** : chez **MM. TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON